

CONDITIONS PROMOTIONNELLES
« CASHBACK COMPEED: SATISFAIT OU REMBOURSÉ ».

PERRIGO BELGIUM NV

Grâce au règlement promotionnel ci-dessous (ci-après, le « Règlement »), PERRIGO Belgium N.V., en tant qu'organisateur de la promotion, (ci-après dénommé « PERRIGO »), établit les règles réglementaires régissant l'opération « **CASHBACK COMPEED: SATISFAIT OU REMBOURSÉ** », grâce à laquelle les consommateurs qui ne sont pas satisfaits à 100 % de l'efficacité du produit se verront offrir un remboursement.

1- OBJET DE LA PROMOTION

La promotion « **CASHBACK COMPEED: SATISFAIT OU REMBOURSÉ** » (ci-après, la « **Promotion** ») est une action promotionnelle développée par PERRIGO, exclusivement applicable aux produits suivants commercialisés par Perrigo Belgium N.V.:

CNK	EAN	COMPEED
2749703		COMPEED® Blarenpleisters Extreme Medium (5st)
4509311	3663555004939	COMPEED® Blarenpleisters Extreme Medium (10st) Voordeelverpakking
1551803		COMPEED® Blarenpleisters Medium (5st)
4509295	3663555004991	COMPEED® Blarenpleisters Medium (10st) Voordeelverpakking
2899243		COMPEED® Blarenpleisters Mixpack (5st)
4509329	3663555004960	COMPEED® Blarenpleisters Mixpack (10st) Voordeelverpakking
3933017		COMPEED® Blarenpleisters Hoge Hakken (5st)
2661882		COMPEED® Blarenpleisters onder de voet (5st)
1753078		COMPEED® Blarenpleisters op tenen (8st)
1544881		COMPEED® Blarenpleisters Small (6st)
	3663555003901	COMPEED BLARENPLEISTERS EXTREEM (6ST)
	3663555003918	COMPEED BLARENPLEISTERS HOGE HAKKEN (6ST)
	3663555003888	COMPEED BLARENPLEISTERS MEDIUM (6ST)
	3663555003895	COMPEED BLARENPLEISTERS MIXPACK (6ST)
	3663555004359	COMPEED BLARENPLEISTERS SMALL (7ST)

La participation à cette Promotion est gratuite, aucun montant supplémentaire n'est demandé au consommateur et elle n'entraîne pas d'augmentation du prix du produit promu.

2- SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

L'organisateur de la Promotion est PERRIGO BELGIUM NV, (ci-après « PERRIGO »), titulaire du n° de TVA: BE0417.132.860, inscrit au Registre des sociétés de Belgique, dont le siège social est situé à Gaston Crommenlaan 6 - boîte postale 606, 9050 Ledeborg (Gand), BELGIQUE.

PERRIGO délègue l'exploitation de la Promotion à l'entreprise: HASHTING SOLUTIONS N.V. (ci-après « l'AGENCE »).

3- CHAMP D'APPLICATION TERRITORIAL ET LÉGITIMITÉ DE LA PARTICIPATION

Cette Promotion se déroulera sur le territoire belge et s'appliquera aux produits précédemment listés distribués par le biais des canaux suivants: (e-)pharmacies, parapharmacies, supermarchés, drogueries.

Dans le cas des achats en ligne, seuls les achats pour lesquels la vente et l'expédition sont effectuées par un **détaillant** belge délivrant un **reçu fiscal soumis à la fiscalité belge** seront acceptés.

Les éléments suivants **ne seront pas considérés comme valables**:

- Achats effectués sur des sites Internet étrangers ou qui revendent des produits d'origine étrangère.
- Achats effectués sur des plateformes générales de commerce électronique non liées à des points de vente physiques (par exemple, mais sans s'y limiter: bol.com, amazon.com.be)

Toute personne physique âgée de plus de 18 ans, résidant et domiciliée sur le territoire belge, qui respecte les dispositions des clauses suivantes du présent Règlement, peut participer à cette Promotion.

4. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR.

Participation à la Promotion par Internet: PERRIGO exclut toute responsabilité pour les dommages de toute nature qui pourraient être dus à l'absence temporaire de disponibilité ou de continuité du fonctionnement des réseaux de télécommunications.

PERRIGO, ainsi que l'AGENCE engagée par PERRIGO pour réaliser cette Promotion, ne sont pas responsables des pertes ou dommages causés aux participants en rapport avec l'utilisation de tout contenu mis à disposition sur le site web. Le site web est utilisé exclusivement à des fins licites.

Modifications et/ou annexes: PERRIGO se réserve le droit d'apporter des modifications ou d'ajouter des annexes successives au mécanisme de la Promotion, pour autant que celles-ci soient justifiées ou ne portent pas préjudice aux participants, et qu'elles leur soient dûment communiquées.

PERRIGO n'est pas responsable des retards, pertes ou dommages subis par les envois pour des raisons qui ne lui sont pas imputables. PERRIGO n'est pas non plus responsable des cas de force majeure (tels que les grèves, etc.) qui empêcheraient le participant d'effectuer la demande de remboursement en ligne. PERRIGO est exempté de toute responsabilité dans les cas susmentionnés.

Dans l'éventualité où cette Promotion ne pourrait être menée à bien, en raison de fraudes détectées, d'erreurs techniques ou de toute autre raison échappant au contrôle de PERRIGO et affectant le déroulement normal de la Promotion, PERRIGO se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre la Promotion, y compris la page Web de participation.

5- DURÉE

La Promotion sera en vigueur du 1er juin 2025 au 6 juillet inclus. Le 6 juillet sera la date maximale à laquelle l'achat des produits faisant l'objet de la Promotion pourra être effectué. Les documents d'achat doivent être téléchargés sur <https://hashting.promo/perrigo-compeed> avant le 24 juillet (ci-après, la « Période de Promotion »).

6- COMMUNICATION

PERRIGO diffusera la Promotion par le biais de matériel de communication numérique sur les médias sociaux ainsi que par l'affichage programmatique sur le site web de la marque: www.compeed.be et une campagne d'affichage chez DATS24.

7- PARTICIPANTS

Tous les consommateurs âgés de plus de 18 ans et résidant sur le territoire belge, qui ont acheté au moins une (1) unité de l'une des références de produits mentionnées à la section 1 et qui participent pendant la période promotionnelle conformément aux mécanismes établis dans les présentes Conditions générales, peuvent profiter de la Promotion et demander le remboursement du prix du produit.

La participation à cette Promotion implique l'acceptation de l'ensemble de ces conditions générales.

Pour participer au concours, il est indispensable de respecter les conditions générales énoncées dans le présent règlement. Toutes les données fournies par le participant doivent être correctes. L'identité des participants sera authentifiée exclusivement au moyen de documents officiels. Dans le cas où le participant aurait fourni de fausses informations, sa participation ne sera pas prise en compte et il sera exclu de la Promotion.

Les participants à cette Promotion déclarent et garantissent que leurs données personnelles sont vraies et exactes et qu'elles n'usurpent pas l'identité d'un tiers ou ne permettent pas de l'identifier.

Dans le cas contraire, PERRIGO a le droit d'exclure le participant qui se trouve dans cette situation, et le participant est responsable de toutes les responsabilités ou éventualités que cette action a pu entraîner.

8- MÉCANISME

La Promotion est gratuite et n'entraîne en soi aucune augmentation du prix du produit ni aucun paiement supplémentaire pour le consommateur. Les demandes de remboursement sont acceptées lorsqu'ils sont accompagnés de reçus **détaillés** et **non détaillés**.

Un « Document d'achat » est un **reçu de vente ou une facture**, y compris pour les achats

en ligne.
Les **confirmations de commande ou d'expédition** ne sont pas valables pour les achats en ligne.
Chaque reçu doit indiquer une **date et une heure** (si disponible) pendant la période promotionnelle et **avant** le moment de la participation.

Les reçus doivent être téléchargés dans les délais impartis.

1) POUR DEMANDER UN REMBOURSEMENT, LE CONSOMMATEUR DOIT SUIVRE LES ÉTAPES SUIVANTES:

S'inscrire sur <https://hashting.promo/perrigo-compeed> et suivre les étapes suivantes:

1. Compléter les coordonnées demandées
2. Télécharger une photo/un scan clair(e) et lisible du document d'achat, en suivant les instructions du formulaire.
Remarque: Chaque téléchargement ne doit contenir **qu'un seul reçu**. Les images contenant plusieurs reçus ne seront pas acceptés. L'image doit montrer clairement le(s) produit(s) participant(s) et tous les détails de l'achat (magasin, date, heure si disponible, montant et numéro de reçu).
3. Indiquer le montant payé

L'Agence contacte le consommateur le 7e jour après l'enregistrement de l'achat, pour lui demander son avis sur le produit Compeed acheté. Ce n'est qu'en cas d'insatisfaction que les consommateurs peuvent demander un remboursement en suivant les étapes suivantes:

1. Saisir les données personnelles complètes, y compris une adresse e-mail valide
2. Saisir les données de remboursement nécessaires
3. Indiquer le motif de l'insatisfaction

Le remboursement ne sera effectué qu'après vérification de l'éligibilité du consommateur, **dans un délai de 30 jours ouvrables** à compter de la validation.

Si le consommateur ne souhaite pas communiquer ses coordonnées bancaires, il ne peut pas être remboursé pour les produits achetés et perd donc le droit au remboursement.

Les participants doivent obligatoirement fournir les données personnelles demandées, qui sont à jour et exactes à tous égards, pour que le remboursement puisse être effectué.

Le remboursement est personnel et incessible.

PERRIGO est exonéré de toute responsabilité pour d'éventuelles erreurs dans les données fournies par les participants, dans le cas où il ne serait pas possible de les identifier, ainsi que dans le cas où ils auraient commis une erreur lors de la saisie du numéro de compte bancaire. Dans ces cas, ainsi qu'en cas de cause non imputable à PERRIGO empêchant le remboursement des produits Compeed, il sera considéré que les participants renoncent à ce remboursement.

La renonciation au remboursement par les participants ne donne lieu à aucun droit à une quelconque indemnisation ou compensation.

9- LIMITES

La Promotion est limitée à une participation par personne, par ménage et par numéro de compte bancaire.

Aucune demande de remboursement ne sera acceptée pour des raisons autres que celles spécifiées dans les présentes conditions générales.

La Promotion est limitée à un budget total de remboursement de 15 000 euros. PERRIGO n'est pas responsable des réclamations présentées après l'épuisement de ce budget. La Promotion peut être suspendue ou interrompue à tout moment lorsque le seuil budgétaire est atteint.

10.- MODIFICATION DE LA PROMOTION, DU RÈGLEMENT ET DES RÈGLES

PERRIGO se réserve le droit de modifier les conditions de cette Promotion en cas de force majeure ou d'impossibilité matérielle, le cas échéant, en publiant ces règles mises à jour/modifiées sur le site Web de PERRIGO et en informant dûment les utilisateurs inscrits à la Promotion faisant l'objet du présent Règlement.

Ces modifications sont considérées comme des annexes aux présentes Conditions générales et en font partie intégrante.

11.- PREUVE D'ACHAT

PERRIGO ne peut être tenu responsable de la perte des tickets d'achat ou des preuves d'achat envoyés par courrier recommandé ou par coursier par les participants.

Les tickets d'achat doivent être des originaux. Tous les reçus ou preuves d'achat reçus qui sont faux, illisibles, manipulés, photocopiés, etc., seront considérés comme nuls et non avenus.

En aucun cas la preuve d'achat reçue par PERRIGO ne sera renvoyée aux participants.

12.- CAUSES D'ÉLIMINATION D'UN PARTICIPANT

Cette Promotion a pour but d'assurer des conditions de concurrence équitables entre les consommateurs participants et, par conséquent, les règles de bonne foi doivent être strictement respectées. Toute utilisation abusive ou frauduleuse du présent Règlement entraînera la perte du droit de participer.

Une fraude est réputée avoir été commise lorsque:

1. des tickets d'achat falsifiés, manipulés ou frauduleux de quelque manière que ce soit sont présentés ;
2. de fausses données personnelles sont fournies.

Si l'une de ces circonstances est constatée pendant la période de la Promotion, le participant sera automatiquement éliminé de la Promotion.

En cas de telles irrégularités, PERRIGO se réserve le droit de prendre des mesures appropriées à l'encontre des contrevenants.

13- PROTECTION DES DONNÉES

Les données des participants à cette Promotion seront traitées avec la plus grande confidentialité et conformément à toutes les lois et réglementations applicables, y compris le Règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 ou « RGPD ») et toutes les lois et réglementations locales applicables en matière de protection des données et de la vie privée, toutes telles qu'elles ont été réadoptées, modifiées ou étendues avant, à la date de début de cette Promotion ou après cette date

En ce sens, les données personnelles fournies seront utilisées exclusivement pour le développement correct de la Promotion ou en cas de réclamation sur la qualité ou de réaction défavorable.

Les consommateurs peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition par le biais d'une communication sur le site web <https://www.perrigo.be/fr/privacy>.

14 - AUTRES ASPECTS JURIDIQUES

Les employés de PERRIGO ou leurs proches au premier degré, les agences de publicité et toute personne impliquée dans le développement de la Promotion, ainsi que les fournisseurs des deux organisations qui sont liés à cette Promotion ou leurs proches au premier degré, sont exclus de la participation.

L'interprétation et la violation du présent Règlement sont régies par le droit belge.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent Règlement est soumis aux cours et tribunaux territorialement compétents de l'arrondissement judiciaire de Flandre orientale, division de Gand (Belgique), de la ville de Gand,, avec renonciation expresse à toute autre juridiction.

À Gand le 28 05 2025.

PERRIGO BELGIUM NV